

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphael	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°47/23/VI

APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION
DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°12/22/III du 24/03/2022, approuvant le budget primitif Principal de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°63/22/VI du 23/06/2022, portant décision modificative n°1 du budget Principal de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°70/22/VIII du 04/08/2022, portant modification de la délibération n°63/22/VI du 23/06/22 portant décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°71/22/VIII du 04/08/2022, portant décision modificative n°2 du budget Principal de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°82/22/IX du 22/09/2022, portant décision modificative n°3 du budget Principal de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°100/22/XI du 03/11/2022, portant décision modificative n°4 du budget Principal de l'exercice 2022,

Vu la note explicative de synthèse n° 37/2023 du 16 juin 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le compte de gestion du budget Principal du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022 est arrêté comme ci-dessous :

Section de fonctionnement - RECETTES - CG - État A4	
Prévisions budgétaires totales (a)	3 770 342 737
Titres de recettes émis (b)	3 765 306 086
Réductions de titres (c)	75 765 157
Recettes nettes (d = b - c)	3 689 540 929
Section de fonctionnement - DEPENSES - CG - État A3	
Autorisations budgétaires totales (e)	3 770 342 737
Mandats émis (f)	3 672 625 309
Annulations de mandats (g)	152 044 492
Dépenses nettes (h = f - g)	3 520 580 817
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - Excédent (d-h)	168 960 112

Section d'investissement - RECETTES - CG - État A2	
Prévisions budgétaires totales (a)	1 677 010 928
Titres de recettes émis (b)	1 181 497 099
Réductions de titres (c)	-
Recettes nettes (d = b - c)	1 181 497 099
Section d'investissement - DEPENSES - CG - État A1	
Autorisations budgétaires totales (e)	1 677 010 928
Mandats émis (f)	1 046 001 790
Annulations de mandats (g)	-
Dépenses nettes (h = f - g)	1 046 001 790
Solde d'exécution de l'exercice 2022 - Excédent (i = d - h)	135 495 309
Solde d'exécution reporté de 2021 - Déficit (j)	- 123 132 369
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2022 - Excédent (i+j)	12 362 940

Résultat de clôture cumulé de l'exercice - CG - Tab A14	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	168 960 112
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2022	12 362 940
Résultat de clôture cumulé	181 323 052

- Article 2 :** Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est arrêté en conformité avec le compte administratif du budget Principal pour l'exercice 2022.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUIN 2023

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Pour le Maire empêché et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,

Le secrétaire de séance,

Nina JULIÉ

Jean-Jacques AFOCHAIN



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20230623-47-23-VI-DE
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2022

P.J. : 5 projets de délibération

Le compte de gestion est le document établi par le comptable public comprenant toutes les opérations constatées au titre de la gestion dont il présente la situation générale. Chaque budget fait l'objet d'un compte de gestion spécifique. Il doit être approuvé par le Conseil municipal avant le vote du compte administratif au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Les comptes de gestion et comptes administratif doivent être conformes.

Les comptes de gestion 2022 du budget Principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et Lotissement ZI La Coulée TR4 étant conformes, il est proposé au Conseil municipal de les approuver.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2023.

Les projets de délibérations reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibérations ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 16 JUIN 2023

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

